



L'Allier à Vichy-03



La Vienne à Chinon-37



La Maine à Angers-49

SOMMAIRE

1. Constats et besoins : vers un réseau de sites de référence - pp. 1, 2, 3
2. Un cadre d'Intégration et des outils de mise en forme des données - p. 4
3. Un outil internet de liaison entre terrain, acteurs et ressources - p. 4

Une photothèque-cadre pour la découverte et la promotion des Paysages de Loire

1. Constats et besoins : vers un réseau de sites de référence



Un site départemental d'Interprétation en Loire bourbonnaise : Le site naturel de Fleury, méandre de Loire à Bourbon-Lancy-71 (Saône-et-Loire en Région Bourgogne)

Identifier et intégrer une large gamme de sites de référence représentatifs et modèles de gestion potentiels pour l'ensemble du territoire :

Les **sites de référence** ne se limitent pas simplement à quelques sites choisis pour effectuer des analyses paysagères ou scientifiques approfondies. Il est nécessaire de considérer plus largement tous les sites culturels et naturels pour lesquels il existe des **ressources, données et références** documentaires, photographiques ainsi que réglementaires.

Les sites naturels et culturels, qu'ils figurent dans les **grands inventaires** ou qu'ils se situent dans les **interstices** entre des sites déjà bien connus, sont ainsi susceptibles de constituer à terme un **réseau de sites de référence patrimoniaux et paysagers** intégrant les dimensions biogéographiques et hydrographiques de leurs bassins versants.

Rendre plus lisibles les sites, leur degré d'accessibilité et leurs inter-relations au sein des dynamiques animant les espaces urbains et ruraux :

À côté des grands sites connus, il ne faut pas oublier les lieux plus modestes, **patrimoines « discrets »** et « héritages construisant le présent de l'espace »*. Ceux-ci, même protégés réglementairement, ne sont pas toujours pour autant ouverts ou accessibles visuellement, ni encore moins « ménagés » par les activités humaines dont ils sont tributaires.

Il existe pourtant, de nombreux sites, inventoriés ou non, qui peuvent présenter un intérêt patrimonial et paysager notable, et qu'il convient de respecter tant pour leur valeur bioécologique qu'esthétique ou artistique :

- **Sites d'intérêt naturel garants de la biodiversité générale** : habitats parfois mobiles d'oiseaux et autres faunes sauvages, stations botaniques 'locales', arbres remarquables, mails et arboretums...
- **Sites d'intérêt hydrographique, géomorphologique et géologique** : résurgences et vallées sèches, cirques et défilés, sauts et cascades, rochers et chaos, grottes et falaises...
- **Sites d'intérêt archéologique** : oppidums, buttes et mottes féodales, éperons barrés, tumulus, mégalithes...
- **Sites d'intérêt culturel considérés comme « patrimoines de pays »** : lavoirs, fontaines, gués, ponts, moulins, pigeonniers, troglodytes...

* Joëlle BURNOUF et Gérard CHOUQUER : L'archéologie pour comprendre l'espace - 23 novembre 2006 (Colloque international organisé par L'Institut national de recherches archéologiques préventives et le Centre Pompidou)

Origine et objectifs fondateurs de l'Association Terres de Loire :

- **Création** : à l'initiative commune des Ministres chargés de l'Environnement et de la Culture, à l'occasion de la mise en place du **Plan Loire Grandeur Nature**
- **Objet** : faire du patrimoine naturel et culturel deux atouts essentiels pour le **développement harmonieux et durable** du Bassin fluvial de la Loire

De plus, pour beaucoup d'entre eux, on ne peut connaître aujourd'hui leur existence et leur intérêt (mais aussi leur fragilité) que par l'intermédiaire d'inventaires locaux, d'études et d'ouvrages spécialisés de référence ou par les sentiers de randonnée pédestre à l'échelle communale ou encore grâce à une **mémoire vivante** à la fois de spécialistes et d'amateurs éclairés, qu'il convient de maintenir et de rendre accessible à tous.

Par ailleurs, d'autres espaces qui ne répondent pas toujours aux critères, qualitatifs et quantitatifs, qu'imposent des statuts tels que celui d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) des Départements, pourraient aussi, en tant qu'**espaces verts ruraux publics**, jouer un rôle d'ouverture au grand public des bords de rivières, des points de vue sur les paysages et des accès aux patrimoines : chemins et routes paysagères, sentiers d'interprétation, bancs et équipements légers, aires de stationnement, d'observation, de pique-nique... Les conditions de cette **découverte des territoires** doivent être accompagnées d'une sensibilisation des visiteurs garantissant à la fois le respect des habitants, le maintien de la beauté des paysages et la préservation de la qualité des milieux vivants qu'ils abritent.

La connaissance et l'accès à ces lieux, parfois confidentiels voire oubliés, sont d'autant plus importants qu'ils constituent, pour les sites culturels, des témoins de l'**identité historique et géographique des pays** et pour les sites naturels, un «miroir» de l'**évolution de la biodiversité** de la nature qualifiée parfois d'«ordinaire». Ces derniers sont aussi des indicateurs précieux de la **qualité du réseau hydrographique amont** dont ils dépendent : sources, ruisseaux intermittents ou non, petites zones humides...



Un Site Loire Nature (CPNRC) en Val de Loire blésois : L'Île de la Folie à l'aval du Château et des jardins de Chaumont-sur-Loire -41 (Loir-et-Cher en Région Centre).

Le Val de Loire est inscrit depuis 2000 au «Patrimoine mondial de l'UNESCO», au titre des «paysages culturels vivants».



Un Site Inscrit : le Mont Glonne et son panorama sur l'Île Batailleuse à St-Florent-le-Vieil -49

C'est aussi le lieu historique du "Pardon de Bonchamp" immortalisé par le sculpteur David d'Angers

Les sites patrimoniaux et paysagers sont inventoriés et protégés par différents types de mesures :

- **Protection du patrimoine culturel** : Monuments Historiques, Secteurs sauvegardés, ZPPAUP...
- **Promotion du patrimoine par labellisation** : «Patrimoine mondial UNESCO», «Parcs Naturels Régionaux», «Grands Sites» (MEDD), «Villes d'Art et d'Histoire», «Petites Cités de caractère», Sites «Fondation du Patrimoine», «Jardins remarquables», «Arbres remarquables de France»...
- **Inventaires et zonages des milieux naturels** : ZNIEFF, ZICO, Réseau Natura 2000, études locales...
- **Protection par mesures réglementaires** : Sites Inscrits et Classés (au titre de la loi dite «Paysages» de 1906 modifiée le 2 mai 1930), Réserves naturelles, Arrêtés de Biotopes, Espaces Boisés Classés, Zones inconstructibles des Plans Locaux d'Urbanisme (Zones naturelles et forestières «N» et Zones agricoles «A» des PLU), mais aussi Zones agricoles protégées, Terrains classés AOC, Périmètres de protection des captages d'eau potable...
- **Protection par mesures non réglementaires** : acquisition, location ou mise en place d'un bail ou d'une convention de gestion par les Conseils Généraux (Sites naturels d'interprétation et ENS à gestion départementale, intercommunale ou communale...), Conservatoires Régionaux du patrimoine naturel et Conservatoire du littoral, Associations de protection de la nature, Office National des Forêts et Fédérations chargées de la gestion des milieux aquatiques et de la faune sauvage...

Si elle a fait ses preuves pour les «lieux d'exception»* cette «palette d'outils réglementaires» doit s'accompagner d'une prise de conscience citoyenne, pour pouvoir se traduire sur l'ensemble du territoire par une véritable gestion patrimoniale de ces biens communs que sont les paysages, l'eau et la biodiversité.

* Cf. Article de Catherine BERGEAL, sous-directrice des sites et de paysages au Ministère des l'Ecologie et du Développement Durable, dans la Lettre d'information N°42

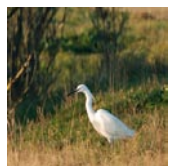
Une des conclusions du colloque organisé en décembre 2006 à l'occasion du centenaire de la loi 1906 sur la protection des paysages, retranscrite dans l'Editorial de M. Jacques ZEIMERT, Président de l'Association Sauvegarde de la Loire Angevine dans sa Lettre d'information N°42 (déc. 2006). Celui-ci y rapporte les propos de l'intervention du Sénateur Yves DAUGE : «Une politique de protection vigoureuse avec le classement, c'est bien, mais je m'inquiète pour les espaces non protégés, situés entre les grands sites, car ils se dégradent de plus en plus rapidement. Il va falloir faire quelque chose, il faut y réfléchir». M. ZEIMERT souligne là qu'il s'agit d'une «parole de Sage qui ne peut laisser indifférent. Les communes, maîtresses de l'utilisation des sols, disposent d'une palette d'outils réglementaires suffisantes pour gérer ces «paysages du quotidien» mais il faut la volonté politique de le faire. La Commission départementale des sites et paysages pourrait jouer ce rôle d'incitation.»



Maisons à pans de bois



Cèdre du Liban



Aigrette Garzette

Bassin fluvial de la Loire
et fleuves côtiers associés
(un cinquième de la France)



Des sources à l'océan :

40 grands Ensembles
Paysagers (EP) compo-
sent les Terres de Loire,
qui se répartissent en :

- . 10 Ensembles au fil du
fleuve Loire
- . 30 Ensembles pour
ses grands affluents et
fleuves côtiers associés

Une iconothèque :

préfiguration de la
photothèque-cadre,
elle contient déjà plus
de 5000 photos et est
accessible sur internet
à partir de la page d'ac-
cueil du site de Terres
de Loire :

www.terresdeloire.com



Sources de la Loire : Mont Gerbier de Jonc à
Ste-Eulalie-07 (Ardèche en Rhône-Alpes)



L'Océan Atlantique : Côte rocheuse près du
Port de la Meule à L'Île d'Yeu-85 (Vendée en
Pays de la Loire)

Organiser les données sur les sites et paysages pour rendre possible une gestion fine et cohérente de ces biens communs :

Les sites patrimoniaux sont rarement replacés dans leurs **contextes hydrographiques et paysagers** et sont classés le plus souvent par ordre alphabétique communal à l'échelle départementale ou régionale. Les **références documentaires** sont pour leur part, le plus souvent dispersées en fonction des divers producteurs de données. Elles ne sont que rarement accessibles en ligne ou bien le sont par des bases de données ne permettant pas une navigation de découverte facile pour ceux qui ne possèdent pas de connaissance préalable sur les références recherchées. Quant aux **photographies**, elles sont peu nombreuses et de qualité hétérogène en ligne, rarement légendées et renseignées, et encore moins organisées et regroupées en galeries et ensembles cohérents sur le plan géographique ou thématique. Enfin, pour ce qui est des nombreuses ressources photographiques non diffusées, leurs conditions d'accès sont parfois difficiles à connaître.

Référencer les panoramas et points de vue remarquables sur les vallées et leurs corridors fluviaux (confluences, îles, méandres, ports fluviaux...) sans oublier les arrière-pays qui leur sont liés (vallons, puys, coteaux, terrasses, plateaux...) :

De nombreux sites représentent des **points d'accès et de lecture des paysages**. Il s'agit des points de vue paysagers (panoramas, fenêtres visuelles, lieux d'ambiance...) sur les vallées, mais aussi sur les vallons des petits cours d'eau adjacents (permanents et intermittents), ainsi que sur les vallées sèches et puys abritant notamment les pelouses calcicoles fragiles... L'accès aux paysages à préserver ouvre ainsi les conditions de possibilité d'un **tourisme vert de découverte** auprès des visiteurs, voyageurs éclairés, aussi bien que des habitants, devenant ainsi plus conscients de leurs propres ressources patrimoniales.

Puys, coteaux et vallons constituent en effet autant de points éminents tant sur le plan de leur intérêt culturel, historique et légendaire que sur celui de leur richesse bioécologique et paysagère. Ils assurent en effet le plus souvent la **continuité entre l'arrière-pays et le fleuve** (*).

Leur présentation permet ainsi de constituer un **cadre de gestion fin** intégrant sites, paysages et patrimoines, en relation avec la qualité paysagère des cours d'eau et la biodiversité.

(*). D'après la «Typologie paysagère de la vallée de la Loire» d'Alain MAZAS, paysagiste DPLG pour la DIREN Centre - 1999

Une gamme d'outils techniques de mise en forme permet de rassembler et d'intégrer les données photographiques, documentaires et réglementaires relatives aux sites, rivières et paysages : **galeries-photos commentées, fiches et cartes interactives, mini-sites web...**

Ils peuvent ainsi contribuer à **rendre plus lisible la structure des territoires** qui s'articulent autour des corridors fluviaux, plaines, terrasses alluviales et plateaux et à mieux **visualiser les sites et patrimoines dans leur environnement paysager**, qu'il s'agisse de leurs abords immédiats ou de leur territoire d'influence.

-> www.terresdeloire.com

2. Un cadre d'Intégration et des outils de mise en forme des données

Le projet se propose de mettre en exergue, en les illustrant, les **sites emblématiques ou représentatifs** des espaces et paysages du Bassin fluvial de la Loire, au sein d'un cadre structuré à différentes échelles :



1

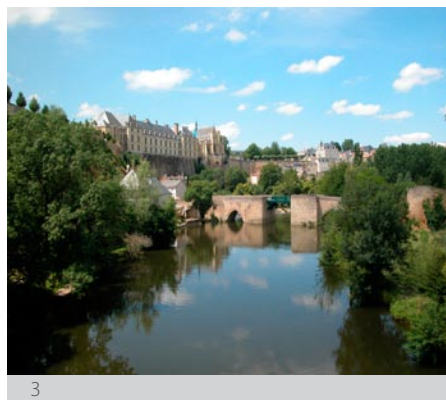


2

- **Grands Ensembles Paysagers** (EP) à l'échelle départementale et interdépartementale, pour la Loire et ses principaux affluents,

- **Séquences Patrimoniales** (SP) à l'échelle départementale, détaillant les rives droite et gauche du fleuve et des grandes rivières ainsi que les vallées de leurs principaux sous-affluents,

- **Unités paysagères et leurs sites remarquables** au sein des corridors fluviaux (confluences, îles et presqu'îles, méandres et boires, bocages et prairies humides...) et de l'arrière-pays (petites vallées et vallons, coteaux et puys, landes, forêts et étangs...),



3

Sites associés à des éléments du patrimoine fluvial et hydraulique :

1. Port fluvial sur le Cher et église [MH] à Savonnières-37
2. Seuil du moulin d'Azay sur l'Indre à l'aval du Château [MH] d'Azay-le-Rideau-37
3. Pont [MH] fortifié sur le Thouet en contrebas du château [MH] de Thouars-79 édifié sur un promontoire rocheux

3. Un outil de liaison entre terrain, acteurs et ressources

La photothèque-cadre en ligne fournit un outil de liaison simple et actualisé progressivement, permettant de référencer les données et ressources, ceci en synthétisant l'information sur les richesses patrimoniales et paysagères du Bassin ligérien, provenant de différentes sources :

- Exploitation de documents d'**études** et d'**inventaires** (Internet et bibliographies),
- Consultation d'**acteurs institutionnels** ou **associatifs** et de **personnalités qualifiées**,
- Exploration et analyse des territoires, visite des sites et prise de **photographies** restituant les patrimoines dans leur contexte paysager.

Il constitue donc un outil de travail synthétique et évolutif sous la forme d'un **grand Atlas vivant en images et en textes**, au service des partenaires du Bassin fluvial mettant en perspective et en relation directe les sites patrimoniaux et paysagers avec les acteurs territoriaux et les centres de ressources (à travers des recensements, non exhaustifs mais représentatifs).

Cette **mémoire visuelle** est susceptible de permettre à tous d'accéder et de s'approprier, à l'aide des images, l'information de son territoire et ainsi d'être sensibilisé à la conservation d'un patrimoine replacé dans son **environnement quotidien**. Chacun est ainsi en mesure de mieux évaluer les influences concrètes des pratiques et activités humaines sur la **biodiversité** et les **chemins de l'eau** qui contribuent à façonner les paysages.

Il peut aussi constituer un **outil d'aide à la décision**, l'attention étant portée particulièrement sur le maintien d'un lien continu avec le «terrain» et sur la description des aspects physiques et naturels des éléments constitutifs du paysage (reliefs, cours d'eau...) et de leurs dynamiques, rendant ainsi la **lecture des territoires** intelligible et accessible à tous. Cette démarche peut donc favoriser une appropriation locale des **valeurs patrimoniales et paysagères** des hauts lieux les plus prestigieux jusqu'aux vallons les plus reculés, condition indispensable d'une **gestion durable de nos paysages** «au quotidien».

Terres de Loire

22 Pl. du Gal de Gaulle
37500 CHINON
contact@terresdeloire.com

Président

Christian METTELET
Ingénieur en chef territorial

Directeur général

Yves DEPERROIS
Ingénieur du Génie Rural, des
Eaux et des Forêt (GREF)

Chargés de mission

Cécile MONCHAMP Ingénieur agronome INA-PG
Cécile CABANIS Diplômée ESSEC MBA